

NOTICE D'INFORMATION ET FICHE D'INSCRIPTION

CANDIDATS EN FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

ANNEE 2024

FONDATION HOSPITALIERE RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE PAR DECRET DU 8 JUILLET 1928

Siège social : 4, rue Georges Picquart, 75017 Paris tél. : 01 43 26 77 04 fax : 01 40 51 70 01

larenaissancesanitaire@lrs-fondation.net

LARENAISSANCESANITAIRE.FR

Les candidats relevant de la formation professionnelle continue et justifiant d'une durée minimale de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale au 03/04/2024, peuvent être admis après examen des candidatures par un jury de sélection dont les modalités de fonctionnement sont soumises à l'accord de l'Agence Régionale de Santé.

Texte de référence : Arrêté du 17 janvier 2020 - Titre II

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFSCATA000041459903>

Modalités de sélection

La sélection se fait sur dossier par un jury de sélection (cf. grille commune).

Il n'y a donc pas d'épreuve de sélection de type épreuve écrite et/ou entretien.

Nombre de places

Le nombre de places accessibles aux candidats hors inscription Parcoursup est limité à 3.

Inscriptions

Pour vous inscrire, vous pouvez télécharger le formulaire de demande d'inscription sur le site de l'Institut de Formation en Ergothérapie dans l'onglet Admission : [IFE Ergothérapie - La Renaissance Sanitaire](#) ou imprimer la fiche d'inscription que vous trouverez en page 7.

Vous devez nous faire parvenir, **avant le 3 avril 2024, votre dossier complet** comprenant :

- Fiche d'inscription (*page 7*)
- La photocopie d'une pièce d'identité recto-verso (carte d'identité ou passeport seulement), en cours de validité
- Les photocopies des diplômes obtenus (Baccalauréat, Licence, Master, D.E....)
- La ou les attestation(s) employeur et/ou justificatifs de cotisations à un régime de protection sociale pendant 3 ans
- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation
- Un chèque de 80 euros (avec nom, prénom du candidat au dos) en règlement de l'étude du dossier, à l'ordre de : IFLM (frais non remboursables en cas de désistement)

Vote dossier complet devra être adressé à :

**Institut de Formation en Ergothérapie La Musse
CS 20119
27180 SAINT SEBASTIEN DE MORSENT**

Toute demande formulée après le 3 avril 2024 sera rejetée.

Résultats

Les résultats seront communiqués par mail le **17 mai 2024**. Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

Les candidats admis seront classés en fonction des résultats obtenus, sur liste principale ou sur liste complémentaire.

Les candidats sélectionnés devront confirmer leur admission avant le **31 mai 2024** – 23h59 (Cachet de la poste faisant foi ou date/heure du mail).

Au-delà de cette date, le candidat qui n'a pas donné son accord écrit est présumé avoir renoncé à son admission.

Tarif

80€ (comprend l'étude du dossier – frais non remboursables en cas de désistement).

Composition du jury (*approuvé par l'ARS*)

- Le directeur de l'IFE
- 2 responsables pédagogiques
- 1 assistante
- 1 représentant de la profession

Soit 2 réunions avant et après examen des dossiers.

Critères de sélection

La sélection se fait sur dossier par un jury de sélection (cf. grille commune).

Il n'y a donc pas d'épreuve de sélection de type épreuve écrite et ou entretien.

Les critères de sélection sont conformes aux attendus nationaux :

Disposer d'aptitudes relationnelles :

- Aptitude d'écoute, de bienveillance, d'empathie ;
- Aptitude à travailler en équipe ;
- Capacité d'interaction avec autrui ;
- Capacité d'adaptation et de flexibilité.

Avoir un attrait pour les questions sanitaires et sociales :

- Intérêt et connaissance du métier d'ergothérapeute et du domaine médical et social ;
- Intérêt pour les sciences humaines, médicales et sociales.

Disposer de capacités d'analyse :

- Capacité à suivre une démarche scientifique ;
- Capacité d'analyse critique ;
- Capacité de résolution de problèmes et aptitude à la production créative ;
- Capacité à se questionner et à se remettre en question.

Savoir s'organiser dans son travail :

- Capacité à travailler de manière autonome ;
- Capacité organisationnelle (rigueur, méthodologie de travail).

Posséder une maîtrise de l'expression écrite et orale :

- Maîtrise du français à l'écrit et à l'oral ;
- Capacité d'argumentation ;
- Capacité de synthèse ;
- Compréhension de l'anglais écrit.

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Notice à conserver



RÉGION
NORMANDIE

Avant d'entrer en institut de formation sanitaire ou sociale en Normandie, vous devez impérativement vous assurer du mode de financement de votre formation et de vos ressources⁽¹⁾ pendant la durée de votre formation

VOUS ETES	QUI FINANCE VOTRE FORMATION ? ⁽²⁾	COUTS PEDAGOGIQUES ANNUELS RESTANT A VOTRE CHARGE
En poursuite de scolarité : - Titulaire du baccalauréat depuis moins de 4 ans ou - En études (scolarité sans interruption pendant plus d'une année)	Région	3 800 €
Demandeur d'emploi sans emploi	Région ou OPCO ⁽³⁾ (si éligible)	3 800 €
Salarié en CDD (droit privé ou public) ou Salarié en CDI inférieur ou égal à 24h / semaine		
Salarié en CDI supérieur à 24h / semaine	Employeur ou OPCO (8 200€)	0 € (ou 8 200€ si pas de prise en charge employeur OPCO)
Contrats aidés, Contrat de Sécurisation Professionnelle, service civique	Région	3 800 €
Agent de la fonction publique (titulaire, stagiaire, contractuel en CDI, en disponibilité, inscrit ou non à Pôle-Emploi)	Employeur ou OPCO (8 200€)	0 € (ou 8 200€ si pas de prise en charge employeur OPCO)
En formation financée par la Région	Vous-même ⁽⁴⁾	8 200 €
Dans une autre situation	Vous-même	8 200 €

(1) Ressources : bourse régionale sur critères sociaux, allocation chômage, maintien de rémunération, ...

(2) Conformément aux règles de financement régionales en vigueur et sous réserve de modifications

(3) OPCO : Opérateurs de Compétences (Santé, Cohésion Sociale, ANFH, Dispositif de transition professionnelle ...)

(4) Cf paragraphe 2.5 « délai de carence » des règles de financement régionales

Votre statut est considéré la veille de l'entrée en formation.

Pour les formations pluriannuelles, ce statut est révisable tout au long du cursus de formation (justificatifs à transmettre en début d'année).

En cas de non-production des pièces demandées dans les délais impartis, le coût de la formation vous sera facturé.

plus d'infos sur :
parcours-metier.normandie.fr

0 800 05 00 00



RÉGION
NORMANDIE

Autorisation de transmission des données

Je soussigné(e), (Nom Prénom) _____
candidat(e) aux épreuves de sélection pour l'admission 2024 à l'Institut de Formation en Ergothérapie
La Musse :

Déclare être informé(e) que :

- Les informations (personnelles, administratives et relatives à ma scolarité) recueillies par l'institut font l'objet d'un traitement informatique ayant pour objectif de gérer mon inscription, ma formation ainsi que mon dossier.
- Certaines de ces données sont transmises à la Région Normandie afin d'organiser la consolidation des données qualitatives, quantitatives et financières relatives à la formation professionnelle et à des fins d'analyse et de gestion de mon compte personnel de formation (CPF).
- Ces données sont conservées pendant 120 mois après la fin de ma formation par l'IFE.
- Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, je bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui me concernent et que je peux exercer auprès de la Région Normandie.

Autorise l'institut à transmettre les données me concernant.

N'autorise pas l'institut à transmettre les données me concernant

Fait à _____, le ____ / ____ / _____

Lu et approuvé

Fiche d'inscription

ADMISSION HORS PARCOURSUP* 2024

* Sont concernés les candidats relevant de **la formation professionnelle continue** et justifiant d'une durée minimale de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date limite de dépôt des candidatures.
(Cf Art.12 de l'Arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat d'ergothérapeute).

Madame Monsieur

NOM :

Nom de jeune fille :

Prénoms :

Né(e) le :

Adresse :

.....

CP : Ville :

Tél (fixe) : Portable :

E-mail :

Sollicite mon admission hors Parcoursup au titre de la formation professionnelle continue à l'Institut de Formation en Ergothérapie La Musse pour la rentrée 2024.

Fait à : Le :

Signature :

N'oubliez pas de joindre toutes les pièces nécessaires à la constitution de votre dossier

- Fiche d'inscription
- La photocopie d'une pièce d'identité recto-verso (carte d'identité ou passeport seulement), en cours de validité
- Les photocopies des diplômes obtenus (Baccalauréat, Licence, Master, D.E....)
- La ou les attestation(s) employeur et/ou justificatifs de cotisation à un régime de protection sociale pendant 3 ans
- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation
- Un chèque de 80 euros (avec nom, prénom du candidat au dos) en règlement de l'étude du dossier, à l'ordre de : IFLM Inscription FPC (frais non remboursables en cas de désistement)

Date limite de l'inscription : 3 AVRIL 2024, *cachet de la poste faisant foi.*

- AUCUNE SUITE NE SERA DONNÉE AUX DOSSIERS INCOMPLETS -



Nous vous rappelons qu'il sera impératif, le jour de la rentrée, d'être à jour des vaccinations obligatoires pour la formation (diphthérie, tétanos, poliomyélite, hépatite B et de présenter un certificat précisant que vous avez subi un test tuberculinique) et d'être en mesure de fournir un certificat médical délivré par un médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé (voir liste des médecins agréés sur le site de l'Agence Régionale de Santé www.ars.sante.fr)